



Annick GREMY

Mairie de GRIEGES

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025 S LQ

ID : 001-210101796-20250617-202532-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 12 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIEGES

SÉANCE du 17 JUIN 2025 2025 / 32

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, M. DURAND Paul, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 1,

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail lié à la mise à jour du logiciel de gestion de la population, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à temps complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à compter du 1^{er} juillet 2025, pour une durée d'un mois,

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures,

DECIDE que la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement, indice majoré 366,

AUTORISE Mme le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY